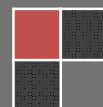


2014

RAPPORT ANNUEL DE LA COORDINATION POUR LA MISE EN OUVRE DES DECLARATIONS DE NAIROBI



INTRODUCTION

Aujourd'hui, 12 Décembre 2014, an 1 de la signature des Déclarations de Nairobi, dont les Présidents de la Conférence Internationale pour la Région des Grands Lacs «**CIRGL**», et de la Communauté des Pays de l'Afrique Australe «**SADC**» ont été les garants et en présence des Envoyés Spéciaux représentants de la Communauté Internationale, sanctionnant la fin des pourparlers de Kampala sous la médiation de son Excellence Yoweri KAGUTA MUSEVENI, Président de la République de l'Ouganda. Il nous est impérieux de faire le bilan annuel afin de rendre compte aux Congolais de l'état de lieu de la mise en œuvre desdites Déclarations. En effet, il sied de rappeler qu'un premier rapport d'évaluation a été publié le **30 Juin 2014**, auquel celui-ci est la suite. (Lire l'évaluation du M23 publiée le 30 Juin 2014).

Nous devons dire qu'à ce jour le Gouvernement n'a pas honoré ses engagements pris à Nairobi. Les faits ci après le démontrent:

1. AMINISTIE

Le Gouvernement a enfreint à ses propres déclarations dans l'application de la loi d'amnistie en instaurant une procédure contraire à la loi. Car, conformément à la loi, seules l'acceptation et la signature de l'acte d'engagement par le concerné suffisent pour en être bénéficiaire et le Gouvernement ne devrait se limiter qu'à en prendre acte.

S'agissant toujours de l'amnistie, une année après la signature des déclarations, sur 4000 membres du M23, seuls environ 270 personnes, soit 6% des membres ont bénéficié de l'amnistie.

2. MESURES TRANSITOIRES DE SECURITE

Les mesures transitoires de sécurité définissent les modalités de désarmement, cantonnement, démobilisation et réinsertion sociale des combattants du M23.

En effet l'art.2.1 de la déclaration stipule que : «Le Gouvernement s'engage à appliquer les dispositions transitoires de sécurité. Les dispositions transitoires de securite incluront le cantonnement, le desarmement, la demobilisation et la reinsertion sociale des ex-combattants du M23, tel que détaillé dans l'annexe A, et dont la mise en œuvre **sera adaptée à l'évolution de la situation** sur le terrain, y compris le fait que des ex-combattants du M23 ont fui en Ouganda et y ont été reçus »

Contact :

Tél. +256772962750

Email : reneabandi@gmail.com

Non seulement le Gouvernement refuse de créer des cadres propices pour convenir et mettre en œuvre les mesures transitoires de sécurité, mais également les sites de DDR deviennent des mouvoirs. Et l'année prochaine, la situation va sûrement empirer car le Gouvernement a réduit le budget alloué au DDR de moitié c'est-à-dire de 10.000.000 à 5.000.000 USD, rendant ainsi non viable tout séjour dans les centres de transit et ou DDR.

Dégradation de la situation sécuritaire sur terrain

Comme toute la diaspora, les cadres du M23, à partir de la terre d'exil apprennent continuellement des nouvelles alarmantes relatives aux morts non naturelles de ceux qui prennent la voie du retour au pays et ou celle du passage dans le centre du transit pour la démobilisation. En effet nos anciens cadres :

1. Mr. BONANE RWAMAKUBA GAHENE, Chef de Groupement de Bweza, a été tué et décapité à Rubare dans le territoire de Rutshuru par des hommes armés en tenue militaire de l'Armée régulière le 28 Septembre 2014 ;
2. Mr. Félix SHAMBA chef de Poste d'Encadrement Administratif de Rugari et Kisigari, amnistié mais arrêté 3 fois par l'ANR/Goma, finalement a été tué par balle le 19 octobre 2014 dans sa résidence à Rugari par des hommes armés en tenue militaire de l'Armée régulière;
3. Mme Clémence KHASHI, a été assassinée par balle dans sa résidence à Rutshuru Centre le 5 novembre 2014 par des hommes armés en tenue militaire de l'Armée régulière.

Il faut noter en particulier que Shyamba Felix était le dernier Tutsi ayant survécu au nettoyage ethnique des groupements de Rugari et Kibumba ou aujourd'hui on note la fin de l'existence de membres de la communauté Tutsi, une présence plusieurs fois séculaires pourtant . Il est à regretter que ceci est le résultat de l'intervention de la coalition de la Brigade d'intervention de l'ONU, des FDLR et des FARDC.

Nous avons appris , le **1^{er} octobre 2014**, la mort des 100 militaires, leurs femmes et ou leurs enfants, qui ont succombé dans le camps de **Kotakoli** suite à la faim et aux négligences des maladies banales. (Radio Okapi).

En date du **28 Octobre 2014**, 14 militaires sont décédés par manque de nourriture dans le camp de **Kamina**. (Source Radio Okapi)

On signale des morts dont le chiffre ne nous est pas précisé dans le camps de **Kitona** par suite de la faim. Pourtant le **13 Mars 2014** le Général Mbuyama Siona avait alerté par la voix des ondes que le pire était à craindre dans la base de **Kamina** par manque de nourriture et des médicaments basiques (Source Radio Okapi)

Contact :

Tél. +256772962750

Email : reneabandi@gmail.com

La sécurité demeure un problème primordial non seulement dans l'Est de la RDC mais aussi sur toute l'étendue du pays. Un rapport publié récemment par un ONG accuse la Police nationale congolaise d'avoir sommairement exécuté au moins 51 jeunes garçons et fait disparaître de force 33 autres. Ces exécutions auraient été opérées au cours d'une campagne dite anti-criminalité dénommée opération « Likofi » Ce qui signifie « coup de point »

Le mois de Novembre et de Décembre ont été particulièrement meurtriers pour nos compatriotes de Beni (nord Kivu) ou plusieurs centaines de personnes continuent d'être massacrés dans toute impunité. La montée en puissance des activités violentes et des tueries à caractère terroriste des groupes armés étrangers ; le ADF, le FDLR ainsi que les Mai mai nationaux contrôlés par des officiers et hommes politiques congolais . Le M23 est jusqu'à présent la seule organisation à avoir demandé une enquête internationale qui soit indépendante et neutre. (ref : message de condoléances du Président du M23 du 19 octobre 2014).

3. LIBERATION DES PRISONNIERS

Le Gouvernement s'est engagé à libérer, au lendemain de la signature des déclarations, les personnes faites prisonnières. Mais jusqu'à la date d'aujourd'hui, aucune réponse quant à ce, malgré la transmission de la liste par le M23 conformément aux déclarations de Nairobi. (art. 3 de la déclaration du Gouvernement).

Et selon nos informations, ces prisonniers subissent des traitements inhumains, dégradants et des tortures quotidiennes.

4. MISE EN PLACE DES COMMISSIONS

Les déclarations ont prévu les cadres structurels dans lesquels les travaux de mise en œuvre des déclarations devraient être exécutés, il s'agit des Commissions. Mais le Gouvernement s'est refusé de mettre sur pied ces structures. D'où le blocage du processus de mise en œuvre.

5. MISE EN ŒUVRE DES ACCORDS DU 23 MARS ENTRE LE CNDP ET LE GOUVERNEMENT

Le Gouvernement s'est engagé à réaliser ses engagements contenus dans l'Accord du 23 mars. Mais rien n'a été fait jusqu'à ce jour.

Contact :

Tél. +256772962750

Email : reneabandi@gmail.com

6. RADICALISATION DES POSITIONS DU GOUVERNEMENT

1. Le 14 août **2014** s'est tenu à Luanda une réunion d'évaluation du suivi de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba, réunion à la quelle le Coordonnateur du M23 n'était pas invité. Alors que l'article 9 des Déclarations de Nairobi stipule « **Le M23 désignera, pour la mise en œuvre de ses engagements, un Coordonnateur chargé de suivre cette mise en œuvre avec le Mechanisme National de Suivi établi en vertu de l'accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en RDC, signé à Addis Abeba, Ethiopie, le 24 février 2013** ».

2. Le **8 Novembre 2014**, une réunion d'évaluation de la mise œuvre des Déclarations de Nairobi, après une année de zero activité, s'est tenue à Kinshasa. Elle était caractérisée par le refus de répondre aux préoccupations de la Coordination pour le compte du M23, lesquelles étaient reprises dans une lettre au Coordonateur du Gouvernement **Francois Mwamba** avec copie au Secrétaire Exécutif de la CIRGL. Elle était ainsi rédigée :

Kampala, le 02 Octobre 2014

Réf. 001/CORD/M23/2014

A Monsieur François MWAMBA, Coordonnateur
du Mécanisme National de Suivi

à

Kinshasa/RDC

Objet : Réponse à Votre Correspondance N°292/CAB/MNS/gkm/2014

J'ai bien reçu votre correspondance référencée N°292/CAB/MNS/gkm/2014 du 18 septembre 2014 et vous en remercie.

Je note avec joie un début de commencement d'affichage d'intérêt dans le chef des services d'intelligence de la République Démocratique du Congo à la question de retour des anciens combattants et cadres politiques du Mouvement du 23 Mars ainsi que leurs familles exilés principalement en Ouganda et au Rwanda. Cependant, le point relatif au rapatriement tel que présenté dans cette lettre semble sortir du contexte des déclarations de Nairobi, ce qui compliquerait la problématique.

J'ai aussi été informé par le Secrétaire Général de la CIRGL, au cours d'une réunion de travail tenue à Kampala le 1er Octobre 2014, de la volonté d'organiser la première réunion avec les deux coordonnateurs. Le Ministre Ougandais de la Défense et ancien facilitateur du Dialogue, Dr Crispus KIYONGA, a honoré la réunion par sa présence et ses pertinents conseils. Il nous a, par ailleurs, fait part du

Contact :

Tél. +256772962750

Email : reneabandi@gmail.com

message de son gouvernement sur le séjour prolongé des membres du M23 dans son pays, lequel séjour, espère-t-il, doit se terminer dans trois mois, délai à l'expiration duquel, ceux qui seront encore sur le sol Ougandais devraient légaliser leur statut en demandant l'asile politique.

S'agissant de la réunion d'évaluation de la mise en oeuvre des déclarations de Nairobi, nous avons ici l'opportunité de dire que nous la voulons le plus urgemment possible et fructueuse. Pour ce faire, étant donné qu'aucune liste des amnistiés ne nous a été transmise, nous suggérons qu'elle ait lieu à Kampala pour permettre aux membres du bureau de la coordination du M23 d'y prendre part.

Vu également l'absence totale de tout budget alloué à la coordination du côté M23, il est sensé d'organiser la réunion à Kampala où se trouvent les membres du bureau de sa coordination. Il nous paraît aussi juste de tenir une pré-réunion à Kampala pour harmoniser les lectures des déclarations de Nairobi qui, à notre sens, s'éloignent au jour le jour. C'est notamment le cas de :

- *la procédure d'acceptation ou de refus du bénéfice d'amnistie aux personnes qui se sont rendues coupables des faits de guerre, des faits insurrectionnels ou d'infractions politiques instaurée par le Gouvernement de la RDC est en violation de la loi d'amnistie étant donné qu'au terme de ladite loi « l'action publique pour ces faits s'est éteinte ». Seules l'acceptation et la signature de l'acte d'engagement par le concerné suffisent pour en être bénéficiaire et le gouvernement ne devrait se limiter qu'à en prendre acte. Quand bien même, les personnes concernées seraient « poursuivables » pour des faits autres que ceux prévus par la loi d'amnistie, elles restent éligibles à l'amnistie car le législateur n'a pas prévu le concours d'infractions amnistiables et non amnistiables comme une cause de non-éligibilité à la présente loi.*

- *du label « Ex-M23 » dont vous faite usage dans votre correspondance pour faire allusion à notre Organisation alors que le M23 a renoncé à son état de rébellion et non à son existence le 5 Novembre 2013, il a, ensuite, signé la déclaration de Nairobi le 12 Décembre 2013 en qualité du M23 et non d'ex-M23. Les mêmes déclarations lui reconnaissent le droit de se transformer en Parti politique en gardant ou non son appellation.*

Il est enfin capital de mettre sur pied, à partir de Kampala, les structures de mise en oeuvre des déclarations telles que prévues par elles-mêmes, de fixer le calendrier des activités et de se relocaliser au pays pour l'effectivité du travail, après avoir convenu sur les mesures de leur sécurité physique et juridique.

Tout ceci est possible, dans un bref délai, si et seulement s'il y a une volonté politique qui émeut les choses. C'est pour cette raison que nous nous sommes réjouis

Contact :

Tél. +256772962750

Email : reneabandi@gmail.com

d'apprendre du Secrétaire Exécutif de la CIRGL que telle est la volonté exprimée par Son Excellence Monsieur le Président de la République.

Espérant nous retrouver bientôt au travail, je vous réassure mes sentiments cordiaux

René ABANDI

Coordonnateur

3. Le **8 Décembre 2014**, le Gouvernement de Kinshasa refuse de participer à la réunion qui devrait se tenir à Luanda (Angola) malgré l'approbation des toutes les autres parties concernées; le M23, les Représentants Spéciaux ainsi que le Ministre des Affaires Étrangères d'Angola .
4. Du **6 au 12 Décembre 2014**, séjour de la Délégation de Kinshasa à Kampala. Celle-ci a pris le choix d'éviter la Coordination du M23, la CIRGL, les Observateurs Internationaux. Tout ceci est une preuve irréfutable du fait que le Gouvernement de la RDC ne se considère plus tenu par les Déclarations de Nairobi. Tant il est vrai que pour danser du tango il faut être deux.

CONCLUSION

Une année après, seuls 6% des membres ont bénéficié de l'amnistie, les prisonniers du M23 ne sont toujours pas libérés, un nombre important de ceux qui rentrent sont soit arrêtés soit tués, il n'y a pas eu une seule rencontre entre le Gouvernement et le M23 pour parler de mise en œuvre.

La situation sécuritaire se détériore d'avantage après le départ du M23 avec une montée extraordinaire du terrorisme , ce, malgré le déploiement de 80% de forces combattantes de la MONUSCO dans l'est de la RDC.

On comprend l'hypocrisie de la résolution 2098 du Conseil de Sécurité des Nations Unies quant à ce qui concerne les forces génocidaires des FDLR qui bénéficient d'un traitement de faveur difficilement caché par des invitations non cohésives à travers des délais fantaisistes et non des actions militaires.

Tout ceci rend claire la nature mensongère de la vaste campagne haineuse à l'endroit du M23. En effet une philosophie fasciste a contribué à stigmatiser le M23 et en a fait le bouc émissaire de la mauvaise gouvernance de Gouvernement de la République.

Malgré la complexité de cette situation, le M23 continue d'exiger l'arrêt du terrorisme chez nous, et de plaider pour :

- un changement démocratique,
- une bonne gouvernance,
- le retour des réfugiés

Contact :

Tél. +256772962750

Email : reneabandi@gmail.com

- plus de décentralisation et entre temps reste ouvert à un nouveau dialogue avec le Gouvernement de Kinshasa car il semble que, pour lui, les Déclarations de Nairobi sont cadiques.

Fait à Kampala, le 12 decembre 2014

René ABANDI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'René Abandi', with a horizontal line drawn through it.

Coordonnateur

Contact :

Tél. +256772962750

Email : reneabandi@gmail.com